

Décision du délégué à la sécurité
(Demande de substitution, d'équivalence ou d'exemption)

Date : 17 octobre 2019

N° de référence de l'C-NLOHE : 2019-RQ-0018

Demandeur : Husky Energy

N° de référence du demandeur : RQ- 18-00000676

Nom de l'installation : Plateforme *West White Rose*

Autorité : *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador, paragraphe 151(1) et article 205.069*

Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act, paragraphe 146(1) et article 201.66

Règlement : Paragraphe 11(1) du *Règlement sur les installations pour hydrocarbures de la zone extracôtère de Terre-Neuve*
Paragraphe 8(8) du *Règlement sur les installations pour hydrocarbures de la zone extracôtère de Terre-Neuve*
Paragraphe 74(1) du *Règlement transitoire sur la santé et la sécurité au travail concernant les ouvrages en mer dans la zone extracôtère Canada – Terre-Neuve-et-Labrador*

Décision :

Le délégué à la sécurité autorise le demandeur, l'exploitant de la plateforme *West White Rose*, à utiliser de l'équipement électrique pour zones dangereuses certifié conforme à la directive ATEX pour les moteurs de la pompe à boue, en plus de l'équipement approuvé par Underwriters Laboratories Inc. (UL) Factory Mutual Research Corporation (FM) ou l'Association canadienne de normalisation (CSA), sous réserve des conditions suivantes :

- L'équipement électrique a fait l'objet d'une évaluation des risques conformément au processus de gestion des changements du demandeur afin de s'assurer qu'il convient à l'endroit où il est installé et qu'il répond aux exigences en matière de fonctionnalité, de disponibilité et de survie des normes de rendement connexes, le cas échéant;

- L'équipement certifié ATEX doit être certifié par un organisme notifié; le certificat de l'équipement doit porter le numéro d'identification actuel de l'organisme notifié et des normes EN 60079 pour lesquelles l'équipement est certifié;
- Les conditions de certification indiquées sur le certificat de conformité sont respectées;
- L'autorité de certification de la plateforme *West White Rose* a examiné et accepté l'équipement comme étant convenablement classé pour l'utilisation prévue et a confirmé que tous les certificats et documents requis sont conformes aux conditions de cette demande réglementaire et aux normes applicables.

La présente décision entre en vigueur à la date d'émission figurant aux présentes et demeure en vigueur jusqu'à la première des deux dates suivantes :

- a) La date d'abrogation d'un règlement mentionné dans la présente décision ou la date de modification ou de remplacement d'un paragraphe particulier faisant l'objet d'une substitution ou d'une exemption accordée par la présente décision;
- b) La date à laquelle le délégué à la sécurité ou le délégué à l'exploitation (selon le cas) révoque la présente décision à la suite i) de toute mesure d'exécution prise par l'Office en rapport avec la présente décision ou ii) de la découverte de nouveaux renseignements ou d'analyses remettant en cause l'évaluation sur laquelle la présente décision était fondée y compris, mais sans s'y limiter, toute modification des engagements pris par le demandeur dans sa demande.

Il est entendu que le délégué à la sécurité n'aura plus le pouvoir en vertu des lois de mise en œuvre des Accords d'accorder des exemptions pour les dispositions transitoires de la partie III. Une fois qu'elles seront abrogées.

Délégué à la sécurité